

**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin  
**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung  
**Band:** 6 (1991)  
**Heft:** 3: Gazette  
  
**Rubrik:** En direct

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## EN DIRECT

### L'encouragement de la culture, la sauvegarde des biens culturels et le parrainage

Un entretien avec François Loeb, Conseiller national, Berne

Le Conseiller national François Loeb (PRD, Berne) est depuis 1990 président du club parlementaire pour les questions culturelles auquel appartiennent plus de 100 conseillers nationaux et conseillers des Etats issus des fractions parlementaires les plus diverses.

**NIKE:** Quels sont les points forts de votre politique et quels objectifs désirez-vous voir atteints par votre groupe parlementaire?

**F. Loeb:** Nous avons un comité qui décide des points forts et des objectifs. Notre but principal est d'informer les parlementaires des problèmes actuels concernant la culture et pouvant faire l'objet d'un texte de loi. Le Parlement doit encore débattre de la révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et le principal travail de notre club consiste essentiellement à soutenir le futur article constitutionnel sur l'encouragement de la culture. Nous allons concentrer nos efforts sur cet article, il y a à ce niveau beaucoup de travail à accomplir car il existe encore de nombreux parlementaires qui ne sont pas persuadés du bien-fondé de ce nouvel article constitutionnel.

Par ailleurs notre travail consiste à informer les parlementaires sur la vie culturelle bernoise: les expositions, les concerts, les manifestations, etc. Pendant la session parlementaire, chaque semaine, paraît un bulletin que reçoivent tous les parlementaires faisant partie de notre club. D'une manière générale je peux dire que l'objectif global de nos activités est de sensibiliser les parlementaires et donc l'opinion publique aux problèmes culturels, une tâche que nous souhaitons intensifier. Nous souhaitons établir le dialogue entre ceux qui 'font' la culture et le Parlement. A l'heure actuelle on note une augmentation excessive du nombre des clubs parlementaires et compte tenu de l'énorme programme de travail du Parlement, il devient de plus en plus difficile de motiver les parlementaires à s'engager dans de tels groupes. C'est pourquoi nous avons décidé de trouver une nouvelle formule et avons créé le 'petit-déjeuner culturel'. L'idée semble peut-être quelque peu 'barbare' mais chaque parlementaire prend un petit-déjeuner et notre réunion dure de 7h 15 à 7h 45.

**NIKE:** Quelles sont les tâches que la Confédération doit à l'avenir prendre à sa charge dans le vaste domaine de la culture?

**F. Loeb:** Tout d'abord je suis convaincu que l'importance de la culture ne va cesser de croître dans la vie de tout un chacun, comme en tant que tâche incombant à la collectivité et tâche incombant à l'Etat. Nul ne peut nier que les queues se font de plus en plus longues devant les musées, que les concerts se donnent à guichets fermés, etc. Le désir de profiter de la culture, le besoin d'avoir une activité culturelle croît sans cesse. Cela implique pour l'Etat une obligation, une tâche qu'il va falloir mener à bien. A cela s'ajoute le processus d'intégration à l'Europe; l'encouragement de la culture nous permet d'une part d'affirmer notre identité au niveau purement national, d'autre part de jouir d'une image de marque à l'extérieur de nos frontières. Cette image de marque est justement très importante pour notre pays situé au coeur de l'Europe. La Suisse qui représente quatre cultures a de ce fait un rôle capital à jouer dans l'Europe qui se construit. Nous devons contribuer à encourager le dialogue entre les différentes cultures au sein de l'Europe. Nous avons de l'expérience dans ce domaine et avons démontré maintes fois notre capacité.

En fait, nous devrions installer la 'tente de Botta' à différents endroits en Europe afin de rapprocher les représentants de la culture suisse et les représentants des autres cultures européennes et ainsi mieux nous faire connaître. Nous avons besoin de nous affirmer et mettre l'accent sur nos atouts. Un de nos atouts est la vie culturelle active d'une qualité exceptionnelle dont nous jouissons. Si on compare l'offre culturelle par rapport au nombre d'habitants, on constate que la Suisse est un des pays d'Europe où la vie culturelle est la plus variée et la plus active.

Nous devons veiller à ce que l'encouragement de la culture au niveau national qui, en vertu du nouvel article constitutionnel, devrait devenir réalité, ne concurrence pas ce qui se fait déjà au niveau cantonal et communal. Selon les principes fédéralistes qui gouvernent notre pays, la compétence dans le domaine culturel est du ressort des cantons et des communes. La Confédération continuera à jouer ici un rôle complémentaire à l'exception des tâches d'importance nationale et concernant la représentation de notre culture à l'étranger qui sont de son ressort et qu'elle devra assumer avec encore plus d'élan. D'une manière générale je suis d'accord avec la proposition élaborée par le Département fédéral de l'intérieur que je juge bonne et qui met l'accent sur l'aspect fédéraliste. Par exemple, il me semble qu'il serait tout à fait inconvenant que l'Office fédéral de la culture puisse prescrire aux Romands ce que devrait être leur vie culturelle. Il convient également de respecter le fédéralisme linguistique chez les Tessinois comme chez les Rhéto-romans. Il est donc important de faire remarquer aux partisans du fédéralisme que nous ne voulons pas de culture nationale ou de culture centralisée mais que le rôle de la Confédération se limite bien à un rôle complémentaire. L'article constitutionnel sur l'encouragement de la culture doit être formulé de telle sorte que le champ d'activité ne soit pas restreint, on ne change pas un article constitutionnel si facilement.

**NIKE:** Quels domaines et quelles activités de la politique culturelle devront désormais être laissés à l'initiative et à l'encouragement des personnes privées?

**F. Loeb:** Il y a des tâches qui sont uniquement du ressort de l'Etat, il y en a d'autres qui requièrent la collaboration des personnes privées. Bien des objectifs peuvent être atteints grâce à cette collaboration. A ce propos il serait intéressant de prendre en considération certains aspects du problème qui, par exemple, touchent à la politique fiscale. Ne serait-ce pas possible de prendre des mesures fiscales, de permettre certaines déductions, etc. pour inciter les personnes privées à participer à l'encouragement de la culture? De telles mesures seraient certainement bienvenues pour bon nombre de personnes privées.

L'encouragement de la culture sur le plan privé peut se faire à différents niveaux: il peut d'agir d'une activité culturelle individuelle touchant un domaine très vaste et concernant des aspects très variés, il peut s'agir de l'organisation de manifestations, de collections d'art, de mécénat, une activité que je trouve particulièrement intéressante et qui, à mon avis, devrait être encouragée car elle permet l'expression de la personnalité de l'individu. Le mécène est plus libre que n'importe quelle institution et peut de ce fait réunir des oeuvres d'art qui ont une signification particulière pour lui. C'est ainsi qu'ont été créées des collections très importantes; à cela s'ajoute bien sûr la joie et le bonheur de pouvoir collectionner. Je crois que le mécénat est encore relativement répandu en Suisse mais se pratique dans la discrétion. Il existe des gens qui refusent totalement le mécénat tel qu'il se pratique à l'heure actuelle parce qu'ils le considèrent comme une institution qui soumet l'artiste. Ces détracteurs oublient sans doute que le véritable mécénat ne peut exister que si la relation qui unit l'artiste et le mécène est basée sur un profond respect mutuel.

**NIKE:** Qui aujourd'hui ne parle pas de parrainage! J' imagine qu'en tant qu'homme politique et homme d'affaires vous êtes presque quotidiennement confronté à ce problème. Prenons par exemple le parrainage dans le domaine de la sauvegarde de la culture (conservation des monuments historiques, archéologie, musées). Le parrainage est-il une activité intéressante pour une entreprise moderne d'aujourd'hui compte tenu de la conjoncture économique actuelle?

**F. Loeb:** Le parrainage signifie que l'on désire tirer profit, c'est là la différence avec le mécénat. Dans le parrainage l'intérêt économique que l'on espère atteindre est l'objectif numéro un. Compte tenu du fait que de plus en plus de personnes s'occupent de culture, le parrainage dans le domaine culturel va prendre de l'importance. On peut d'ailleurs déjà constater cette évolution lorsque l'on prend en considération les dernières années.

Disons que si l'entreprise qui parraine a la décence de rester à l'arrière plan, le parrainage peut être un bon instrument

## EN DIRECT

de marketing pour cette entreprise et également pour la création culturelle en général comme pour toute l'entreprise culturelle. Le parrainage doit respecter certaines règles de discrétion. On ne doit pas, par exemple, en arriver à faire porter à quelqu'un une casquette Coca Cola lors de la représentation d'un opéra... Le parrainage exige beaucoup de tact et de savoir-faire. Le parrainage tel que le pratique par exemple la Fédération des coopératives Migros est pour moi la meilleure forme de parrainage qu'il soit. Les banques ont appris bien des choses au cours des dernières années et pratiquent désormais une politique de parrainage beaucoup plus décente. Le parrainage apporte bien des avantages à l'entreprise, à l'artiste et à la culture d'une manière générale.

La conservation des biens culturels est à mon avis avant tout un devoir national qui doit être mené à bien par les cantons, les communes et la Confédération. Rien n'empêche bien sûr les personnes privées de collaborer à cette tâche comme par exemple en permettant d'exposer dans des musées des objets provenant de fouilles archéologiques, etc. Là encore la décence doit être de rigueur, un plaque peut par exemple indiquer 'L'aménagement de cette salle a été rendu possible par...'. La discrétion est nécessaire, j'insiste tout particulièrement là-dessus. Si elle n'est pas respectée, on peut vite obtenir des effets contre-productifs. Encore une chose importante: la liberté créative doit être respectée à tout prix. Il me semble enfin essentiel que les conditions de parrainage soient clairement définies dès le début, de préférence par la rédaction d'un contrat.

**NIKE:** Quel est votre le souhait le plus cher que vous aimeriez voir exhauser avant la fin de l'année?

**F. Loeb:** je souhaiterais voir aboutir le processus de paix au Proche-Orient, je souhaiterais une paix qui permette à tous les peuples de cette région du globe de vivre dans des conditions harmonieuses. Le processus est en cours et j'espère qu'il va enfin s'accélérer et aboutir.

Entretien: Gian-Willi Vonesch